

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC251

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.